

Infos Pratiques

Population de la commune :

Selon l'INSEE, à compter du 01 janvier 2026 le nombre d'habitants de la commune est de 573 habitants. (Ce chiffre correspond à une moyenne calculée au 1^{er} janvier 2026 sur la base du recensement de 2023).

Collecte des Ordures ménagères et tri sélectif : www.calitom.com

Les tarifs municipaux :

* Concessions de cimetière

- ❑ Concessions de 15 ans 15,24 € le m²
- ❑ Concessions de 30 ans 17,00 € le m²
- ❑ Concessions de 50 ans 20,00 € le m²
- ❑ Concessions perpétuelles 25,00 € le m² (accordées sur décision du Conseil Municipal)

* Columbarium :

- Prix de la case du columbarium pour trente ans : 400,00 € (selon délibération du 28 juillet 2011)

* Location du centre socioculturel

Les tarifs de la mise à disposition du Centre Socioculturel sont les suivants selon délibération D_2024_7_4 en date du 08 octobre 2024 :

	Habitants de la commune			Associations de la commune Gratuit	Hors commune			Auto entrepreneurs Activité culturelle ou sportive Grande et petite salle
	Grande salle	Cuisine	Petite salle		Grande salle	Cuisine	Petite salle	
Semaine 1er jour	90	20	30	Associations hors commune pour manifestations culturelles ou sociales location gratuite et les consommations d'énergie payantes	180	70	80	15 € Mensuel (1 journée hebdo.)
Par jour suivant	50	10	20		90	40	50	
Forfait Week-end (du vendredi après-midi au lundi 8h)	120	30	40		250	100	110	

En dehors des cas de gratuité prévus dans la délibération les consommations d'énergie seront facturées au réel.

* Location du site de Puymérle

Le site de Puymérle peut être loué aux tarifs suivants :

- Habitants de la Communauté de Communes « Cœur de Charente » : 30 € la journée
- Hors Communauté de Communes « Cœur de Charente » : 100 € la journée

* Tarif cantine :

Tranche	Quotient Familial (€)	Prix du repas
T1	0-599	0,70 €
T2	600-1000	1,00 €
T3	1001 et +	2,40 €
T4	Non allocataire	2,50 €

Horaires d'ouverture du secrétariat de la mairie :

Le secrétariat de mairie est ouvert au public :

le lundi de 14h00 à 18h00, le mardi de 09h00 à 12h00
et le jeudi de 14h00 à 17h00

En cas d'urgence relative aux compétences
communales N° astreinte élu : 06.75.75.72.68

Les coordonnées de la mairie sont les suivantes : Tel : 05.45.20.61.60
Courriel : mairie@aussac-vadalle.fr Internet : www.aussac-vadalle.fr

